

Commune de Mortagne-au-Perche



Rapport d'orientations budgétaires 2021

L'année 2021 s'inscrit dans un contexte sanitaire inédit

La LFI 2021 s'inscrit dans un contexte sanitaire inédit marqué par la pandémie de la COVID 19 qui est apparu en 2020.

Prévisions économiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et de l'intervention publique massive en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 %. Pour 2021, la baisse du déficit public est estimée à 8,6 % du PIB et la dette publique à 122,3 % du PIB.

Un plan de relance de 100 Mds€ sur 2 ans

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a pris des mesures d'urgence pour soutenir les ménages (chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique). Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement a présenté en septembre dernier un plan de relance sur 2 ans, 2021-2022, de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe autour de trois axes prioritaires : la transition écologique, la compétitivité des entreprises, la cohésion sociale et territoriale. Il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

L'enjeu de la LF 2021 est de favoriser la reprise économique par l'investissement en donnant notamment aux collectivités territoriales les moyens d'être des acteurs de la relance.

Les principales mesures de la loi de Finance 2021 impactant budgétairement les collectivités locales

1/ Baisse des impôts de production de 10 milliards € par :

- la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET)
- la révision des valeurs locatives des établissements industriels.

2/ Mécanismes de compensation à destination du bloc communal pour

- compenser la baisse des impôts de production. (la commune est concernée par la baisse du taux de CVAE et l'allègement de l'impôt foncier payé par les entreprises),
- compenser les abandons de loyers consentis à des entreprises,
- compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales subies en 2020

3/ Les dotations de l'Etat

Stabilité de la DGF et des dotations d'investissement (DETR, DSIL,...) avec toutefois un abondement exceptionnel d'un milliards d'euros supplémentaires pour la DSIL, crédits fléchés pour les projets de rénovation thermique

4/ Poursuite des réformes

- Depuis 2020, 80 % des ménages ne payent plus de taxe d'habitation pour leur résidence principale. Une exonération, compensée par l'Etat, qui doit concerner l'ensemble des contribuables d'ici 2023. Cette réforme a pour conséquence de faire de la taxe foncière la principale recette fiscale des communes.
- Le gouvernement, dans sa loi de finances 2021, a décidé de supprimer les taxes communales sur les opérations funéraires à compter du 1^{er} janvier 2021. En 2019, ces taxes s'élevaient à 8 000 € pour la commune.
- Autre réforme importante pour les communes, l'automatisation du versement du FCTVA mais qui ne concernera notre commune qu'à compter de 2022.

Une année 2020 marquée par la crise sanitaire et des transferts

L'exercice 2020 a été marqué par plusieurs événements qui ont joué sur le niveau de l'exécution des dépenses et des recettes.

- La crise sanitaire et les restrictions prises par le Gouvernement pour y faire face ont chamboulé le fonctionnement régulier des services. Le premier confinement a conduit à fermer la Maison pour tous (MPT), Le Carré du Perche (avec l'annulation des événements qui devaient s'y dérouler) ainsi que la Maison des Services et d'accueil au public (MSAP) et les cantines, les deux derniers étant restés ouverts lors du second confinement. Les contraintes sanitaires se sont ainsi traduites à la fois par des « économies » de constatation mais également des pertes de recettes et des dépenses supplémentaires (achats de masques, gel, etc.).
- Le renouvellement du conseil municipal qui s'est installé plus tardivement que prévu en raison du report du second tour des élections municipales.
- Le transfert du Carré du Perche, initialement prévu au 1^{er} juillet 2020 a finalement eu lieu au 1^{er} octobre 2020, la commune prenant ainsi en charge 3 mois de fonctionnement supplémentaires par rapport à ce qui était initialement prévu.
- Concernant les agents, le poste de directeur général des services (DGS) a fait l'objet d'un remplacement à l'expiration de la période de détachement du titulaire précédent. De même la municipalité a procédé au recrutement de deux agents en contrats aidés (Parcours emplois compétences) et a accueilli un apprenti dans le cadre du « plan 1 jeune 1 solution ».

Au total, « l'effet Covid » sur les finances de la commune demeure encore incertain et va faire l'objet d'analyses plus fines qui seront présentées lors de l'adoption du CA 2020. Les effets identifiés à date concernent principalement le fonctionnement des cantines (environ 48 000 € de pertes de recettes et 62 000 € d'économies de constatation), la consommation des fluides (économie globale de 25 000 €), la perte de recettes liées à l'utilisation du Carré du perche (pour environ 15 000 €) et des dépenses pour répondre à la crise sanitaire (pour environ 12 000 €).

L'équilibre provisoire du CA 2020 se présente comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 122 347,85	G	3 595 913,67
	Section d'investissement	B	795 691,79	H	883 227,98
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	276 987,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	455 128,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 373 167,64	= G+H+I+J	4 756 128,65
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 122 347,85	= G+I+K	3 872 900,67
	Section d'investissement	= B+D+F	1 250 819,79	= H+J+L	883 227,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 373 167,64	= G+H+I+J+K+L	4 756 128,65

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de -220 k€ par rapport à l'exécution 2019 principalement en raison des effets mentionnés plus haut. De même, les recettes de fonctionnement apparaissent en baisse de -191 k€ par rapport au CA 2019. Cela se traduit par un effet légèrement positif sur le solde de fonctionnement qui se monte à +474 k€ en 2020 contre +445 k€ en 2019.

Réalisé sur l'exercice

		2017	2018	2019	2020
Fonctionnement	Dépenses	3 487 573,00 €	3 654 522,00 €	3 341 124,00 €	3 122 348,00 €
	Recettes	3 916 395,00 €	4 184 924,00 €	3 786 464,00 €	3 595 914,00 €
Investissement	Dépenses	1 131 698,00 €	1 071 111,00 €	807 611,00 €	795 692,00 €
	Recettes	1 029 185,00 €	1 002 559,00 €	614 064,00 €	883 228,00 €

Compte tenu de l'équilibrage de la section d'investissement, cela devrait se traduire par une augmentation du résultat cumulé de +106 k€, soit 383 k€ qui viendront s'ajouter aux recettes pour 2021.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
résultat cumulé reporté en N+1	110 914,00 €	148 080,00 €	151 283,00 €	195 665,00 €	164 487,00 €	264 649,00 €	276 987,00 €	382 961,00 €
excédent CA		37 166,00 €	3 203,00 €	44 382,00 €	- 31 178,00 €	100 162,00 €	12 338,00 €	105 974,00 €

L'affectation du résultat et l'analyse des principaux postes de dépenses fera l'objet d'une présentation détaillée dans le cadre de l'adoption du CA 2020 en mars.

Orientations Budgétaires pour 2021

Le budget primitif 2021 sera le premier budget du nouveau conseil municipal qui s'inscrira dans une **perspective résolue de transition**.

- ❖ **Transition d'une municipalité vers l'autre**, ce budget devra être le reflet de nos ambitions collectives pour Mortagne en amorçant notre programmation pluriannuelle d'aménagements et d'investissement pour la ville tout en terminant le cycle d'investissement précédent. Cette orientation structurera assez fortement les choix budgétaires proposés. En effet, la continuité implique d'abord d'inscrire budgétairement les chantiers démarrés à terminer et les projets bien avancés pour lesquels des subventions ont déjà été obtenues. Il s'agira ensuite de s'assurer que les services disposent de moyens de fonctionnement adaptés pour mener à bien leur mission de service public et contribuer à la réalisation des projets futurs. Profitant du déploiement des dispositifs de l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) et Petite ville de demain (PVD), l'année 2021 sera utilement mise à profit pour élaborer un programme pluriannuel d'investissements afin de renforcer l'attractivité de la ville en concertation avec ses citoyens.
- ❖ Le budget 2021 cherche également à traduire la **transition d'une année de crise vers la reprise** en portant à la fois des projets d'animation renouvelés et en soutenant les acteurs locaux qui font la richesse et la diversité de la ville.
- ❖ Il accompagnera également la **transition de nos services**, que ce soit à travers la réhabilitation des bâtiments, la rénovation ou la labélisation, pour enrichir et améliorer les services aux usagers.
- ❖ Il traduira enfin la volonté de la commune de participer à l'effort de **transition écologique** en réduisant l'empreinte carbone du fonctionnement de ses services et en s'inscrivant dans une dynamique de végétalisation et de renaturation de la ville.

Sur cette base, le budget primitif 2021 se structurerait autour de plusieurs axes forts

➤ I. Elaborer une programmation pluriannuelle d'ensemble pour renforcer l'attractivité de la Ville

En 2020, la municipalité a décidé, en partenariat avec la communauté de communes de Mortagne, d'étudier les facteurs d'attractivité de la commune et d'élaborer un programme d'actions qui constituera sa feuille de route en matière d'aménagement et d'investissement pour le mandat.

Cette démarche, nécessairement longue pour être fructueuse, conduit donc à ne pas inscrire dès cette année de nouveaux grands projets d'aménagements non engagés au préalable et déjà identifiés mais à prévoir l'accompagnement par un Bureau d'étude. En contrepartie de cette année d'attente, cette étude, fondée des analyses rigoureuses et menée en concertation avec la population, fournira un programme d'aménagement structuré et cohérent à l'échelle de la ville. S'inscrivant dans le cadre des dispositifs de l'ORT et PVD ces frais d'accompagnement sont directement pris en charge à hauteur de 90 %, réduisant la participation communale à environ 10 000 €. Avec un effet de levier de 10 cette participation permet ainsi d'accéder à un niveau d'accompagnement particulièrement exigeant, généralement réservé aux agglomérations de taille supérieure.

Les opérations d'aménagement foncières, notamment à but résidentiel, sont par essence longues et nécessitent parfois de débiter par l'acquisition de terrains. La municipalité propose donc de prévoir en investissement une enveloppe annuelle de 50 000 € pour sa politique d'acquisition foncière, afin de permettre de pouvoir saisir les opportunités qui pourraient se présenter en amont des projets.

➤ **II. Renforcer l'action culturelle ainsi que les animations, facteurs d'attractivité et de lien social après une année de crise et d'isolement**

Malgré le contexte incertain des prochains mois, la municipalité souhaite inscrire budgétairement plusieurs événements forts dans des formats renouvelés, auxquels viendront s'ajouter les journées du Patrimoine :

- La fête de la musique avec le financement de groupes de musique avec une enveloppe de 1 000 €
- La fête nationale du 14 juillet dans un format renouvelé en partenariat avec les pompiers, à laquelle la municipalité propose d'allouer un budget en hausse à 5 500 €, dont environ 3 500 € pour le feu d'artifice
- L'accueil dans la ville d'une exposition sculpturale de Fanny FERRET de juin à septembre, en partie à l'extérieur, en partenariat avec le Département et la CDC, la commune participant à hauteur de 5 000€
- L'organisation de la Foire aux arbres dans un format élargi
- Le marché de Noël, avec une enveloppe prévisionnelle de 24 600 €, comprenant la reconduction des illuminations au format 2020 pour 21 000 €, l'achat de 2 000 € de sapins pour les déposer en ville et 1 600 € pour les animations de fin d'année

Par ailleurs, la médiathèque, qui verra son budget de fonctionnement annuel reconduit (environ 12 500 € pour les acquisitions documentaires) bénéficiera cette année d'un engagement financier exceptionnel de la mairie, largement soutenu par l'Etat, afin de conserver son dynamisme et son attractivité. En plus d'un renouvellement de son fonds documentaire pour un montant de 14 000 € entièrement pris en charge par une subvention de la DRAC, la médiathèque pilotera un projet de modernisation et de développement de ses équipements informatique pour s'inscrire résolument dans la transition digitale. Ce projet qui s'élèvera à près de 20 000 € sera couvert par 70 % de subventions prévisionnelles. En parallèle, les animations d'été organisées dans les jardins dans la mairie seront reconduites pour un montant de 1 600 €.

Dans le même temps, la municipalité prévoit de reconduire ses subventions aux grands événements musicaux habituels (notamment les Musicales, Le septembre musical et l'Académie Saint Julien) et d'initier un partenariat avec le Conseil départemental pour le spectacle vivant.

➤ **III. S'engager résolument et à la hauteur de nos moyens dans la transition écologique à travers l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, l'investissement en équipements à empreinte carbone plus faible et des projets ciblés de renaturation et végétalisation des quartiers**

La commune a décidé de s'inscrire pleinement dans la dynamique de la relance dans son volet vert en proposant un programme de travaux ambitieux en matière de rénovation thermique de ses bâtiments communaux. En particulier, le budget 2021 prévoit une 1^{ère} tranche de travaux de

rénovation énergétique des bâtiments communaux pour un montant prévisionnel de 375 000 € HT. Ces travaux permettront notamment pour cette année :

- la réfection du système électrique de la Maison pour tous (58 000 € HT)
- le changement des chaudières de la maison pour tous et des ateliers municipaux (28 000 € HT) ;
- le remplacement des fenêtres de l'Hôtel de ville, de la salle du Conseil, de la salle des fêtes, de la police municipale et de la maison pour tous (294 000 € HT).

Cette priorisation s'appuie sur les résultats d'un audit énergétique réalisé sur les bâtiments communaux et d'autres tranches suivront dans les années qui suivront. En effet, afin que le coût reste supportable pour la collectivité et pour maximiser les subventions pour couvrir ces projets, la rénovation thermique a été découpée en plusieurs tranches annuelles. La réalisation de ses opérations dépendra de l'obtention des subventions demandées au titre de la DETR et de la DSIL qui s'inscrivent dans le volet « vert » du plan de relance de l'Etat.

Tout en répondant aux enjeux environnementaux, ces investissements permettront de diminuer la consommation énergétique de ses bâtiments et donc son empreinte carbone et devraient se traduire par des économies de fluides dans le futur.

Par ailleurs, afin de répondre aux exigences de non-utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des cimetières, la municipalité souhaite prévoir dès 2021 l'achat de matériels électriques (élagueuse, débroussailleuse, souffleur, taille-haie, etc.) pour se substituer au matériel vieillissant à énergie fossile. Cet investissement qui s'élève à hauteur de 18 000 € permettra aux services techniques d'être équipés en électrique dès le début de la mandature. Toujours dans le cadre du plan Zéro Phyto, la commune recourra aux services d'un prestataire pour l'utilisation d'une dés-herbeuse à eau chaude (7 000 € pour 3 passages).

Enfin, la commune alloue une enveloppe annuelle de 23 500 € en fournitures horticoles dont une partie sera fléchée vers des projets ciblés et concertés de végétalisation et renaturation des quartiers.

➤ **IV. Entamer un programme d'investissement ambitieux sur les réseaux et bâtiments communaux**

S'inscrivant dans la continuité, la commune souhaite mener à terme les travaux d'enfouissement des réseaux et de gestion des eaux pluviales déjà entamés pour le bien-être des quartiers concernés pour un total d'environ 290 000 €.

- L'enveloppe allouée aux réseaux, de l'ordre 126 000 € soit un montant sensiblement équivalent aux années passées serait notamment consacrée à la finalisation des travaux de la rue de Chartrage (39 000 €), à remplir nos obligations légales de géoréférencement des points électriques (12 000 € subventionné à 50 % par le TE61), à la réfection de l'éclairage public rue du Perche et rue Champillaume (51 000 €) et au paiement de notre cotisation annuelle au TE61 au titre de l'entretien des points lumineux et des armoires (19 000 €, montant proportionnels à la taille de notre éclairage public).
- En matière de traitement des eaux pluviales, à la demande du département, la municipalité souhaite régler dès 2021 la question des écoulements sur la voie verte en inscrivant les dépenses prévues pour la construction d'un bassin de rétention au niveau de la zone du Tuilot pour un montant estimé à 134 000 € auquel Saint-Langis participerait à hauteur de 43,3 %. Le lancement effectif de cette opération reste toutefois conditionné à la fin des

procédures juridiques en cours. Par ailleurs, 29 000 € seraient consacrés à des réfections pluviale et des branchements d'habitation au réseau (rue du Perche, route de la Grippe notamment)

Outre ces travaux d'aménagement, la commune a décidé de proposer un programme de travaux ambitieux tant pour la rénovation structurelle que thermique de ses bâtiments communaux :

- Réhabilitation des services de la Mairie pour un montant prévisionnel de 650 000 € TTC, incluant la mission du bureau de contrôle (4 500 €), les frais du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (2 000 €) et le diagnostic amiante et plomb (6 000 €) ;
- Réhabilitation de l'ancienne SEGPA pour un montant prévisionnel de 1 800 000 € HT dont 200 000 € de maîtrise d'ouvrage.

Ces opérations seront financées pour partie par les fonds propres de la commune et pour partie par des subventions (DETR/DSIL/Région). En particulier, les travaux de la réhabilitation de l'ancien collège seront couverts à hauteur de 80 % par des subventions de l'Etat (913 000 €), de la région (375 000 €) qui seront inscrites au budget primitif.

A ces grosses opérations d'investissement, s'ajouteront divers travaux de maintenance et de réfection pour un montant total de l'ordre de 59 000 € qui permettront en particulier de procéder à l'entretien de bâtiments/espaces communaux (MASP, réparation de la toiture rue des vents, médiathèque, parking rue Moncacune) pour un montant de 48 000 €, et réaliser des réparations de sécurité dans l'Eglise Notre Dame (9 000 €).

➤ V. Assurer un service de qualité tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement

La fourniture d'un service de qualité est avant tout le résultat du travail des agents publics. En 2021, la municipalité prévoit de reconduire pour une 2^{ème} année les 2 emplois aidés arrivés en novembre 2020 pour améliorer l'accueil de la population à la Mairie et à la MSAP.

En parallèle, au-delà de la reconduction des budgets annuels d'entretien des espaces verts et de la voirie, la municipalité propose d'inscrire au budget la fourniture d'équipements indispensables au bon travail des agents et renouvellement d'un certain nombre de matériels et d'équipements usés ne permettant plus d'assurer un service de qualité en adéquation avec les exigences de la commune, pour un total de près de 90 000 €. Cette enveloppe intègre notamment 78 000 € d'acquisitions pour remplacer le matériel en fin de vie des services technique et répondre aux exigences de non-utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts (remplacement de véhicules utilitaires pour 60 000 € et achats d'équipement électriques pour l'entretien des espaces verts et des cimetières pour 18 000 €). Sont également prévus l'achat d'équipement de protection individuels (6 000 €), la mise au niveau de la MSAP aux exigences d'accueil du label Maison France service (4 500 €) et l'achat de sièges ergonomiques pour les agents en mairie (1 000 €).

Ces « investissements » en capital humain et matériels dès 2021 seront permis par un meilleur suivi de la progression des dépenses de fonctionnement et couverts par la baisse de charges induites par le transfert du carré du Perche avec le maintien partiel en 2021 de la dotation intercommunale. Surtout, ils permettront de pouvoir être en pleine capacité de réaliser correctement nos nouveaux projets en 2022.

➤ **VI. Terminer les travaux de voirie rue du Perche et s'assurer de la qualité du marquage au sol pour toutes les mobilités**

Conformément aux orientations générales du budget, en matière de voirie, l'année 2021 sera consacrée à terminer l'opération Chartrage avec la troisième et dernière tranche des travaux sur la rue du Perche pour 70 500 € afin de se laisser le temps de mener une réflexion d'ensemble sur les projets d'aménagement futurs dans le cadre notamment de l'étude sur l'attractivité de la ville. S'y ajoutent également la reconstruction des trottoirs rue des esquisses et rue des propos pour 51 000 € dont la végétalisation partielle fera l'objet d'un travail avec la population.

Ces travaux de voirie s'accompagneront également de l'inscription d'une enveloppe annuelle de 18 000 € en 2021, calibrée pour garantir la qualité et le renouvellement régulier (en totalité tous les 3 ans) du marquage au sol pour les piétons, les voitures mais aussi dessiner des bandes cyclables sur la voie. Les services techniques produiront une analyse coût/bénéfice quant au choix des peintures selon leur durabilité au sol.

➤ **VII. Soutenir les acteurs locaux qui contribuent au dynamisme de notre territoire et au développement du lien social**

Dans le contexte économique actuel, il est proposé de suspendre, à titre exceptionnel pour l'année 2021, le paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants/artisans qui bénéficient d'une terrasse (5 151 € en 2020).

Par ailleurs, la municipalité souhaite assurer les associations du soutien de la commune en reconduisant le montant total de subventions à hauteur de 100 000 € afin d'anticiper les difficultés que certaines sont susceptibles de rencontrer à leur réouverture. Cette enveloppe intègre la reconduction des subventions socle versées régulièrement ainsi qu'une enveloppe complémentaire sur projets. Comme les années précédentes, la répartition de l'enveloppe de subventions aux associations se fera en fonction des projets proposés par celles-ci mais également en tenant compte de la situation financière de l'association et de la nécessité de préserver l'emploi dans les structures concernées.

➤ **VIII. Renforcer l'attractivité touristique de la ville et embellir les espaces communs de vie pour être à la hauteur d'une petite cité de caractère**

A l'heure de la digitalisation, la présence sur internet est un vecteur fort d'attractivité pour les communes comme pour les commerces. Aussi, la municipalité souhaite-t-elle entreprendre une refonte complète du site internet de la ville afin de rendre la commune plus visible et attirer des visiteurs ou de nouveaux habitants. Il s'agira également d'en faire un véritable levier de modernisation des services publics aussi bien en termes de démarches en ligne, que d'information aux citoyens et aux usagers. Une enveloppe de 10 000 € est à prévoir pour réaliser cette prestation qui pourrait faire l'objet de subventions.

Par ailleurs, la municipalité souhaite renforcer la signalétique touristique en installant des panneaux pour marquer le label « Petite cité de caractères » aux entrées de la ville, et pour signaler la commune sur la N12. De même, notre patrimoine remarquable pourrait être mieux indiqué et le budget prévoit l'acquisition de panneaux pour le lavoir et la crypte ainsi qu'un panneau d'information sur les départs de sentiers de randonnées nombreux dans la ville.

Également, une enveloppe jusqu'à 10 000 € pourrait être consacrée au renouvellement du mobilier urbain (bacs à fleur, tables de pique-nique, bancs, etc.).

Enfin, en matière de propreté, la municipalité propose de doubler la fréquence de nettoyage des rues (6 passages annuels pour un coût total de 6 000 €) et de réfléchir à des politiques incitatives de réduction des déjections canines sur la voie publique.

➤ IX. Assurer la soutenabilité financière de la commune par la maîtrise des dépenses tout en contrôlant la fiscalité

Une réflexion sera menée au sujet de l'approvisionnement des cantines scolaires et du coût des repas, en lien avec l'hôpital de Mortagne et sa cuisine centrale. De même, la mutualisation des frais d'assurance au niveau communautaire sera mise à l'étude en 2021 dans le cadre d'un audit mené par la CdC. Par ailleurs, la commune procédera à des analyses de ses principaux postes de dépenses dynamiques pour en assurer la maîtrise. Une attention particulière sera accordée à l'optimisation du niveau de la trésorerie afin d'éviter le recours à une ligne de trésorerie.

Au total, l'inscription budgétaire de ces projets tiendra compte de la volonté de la municipalité :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition
- d'encadrer la hausse de personnel
- d'encadrer la hausse des charges à caractère général

*

* *

*

Evolution et prévisions budgétaires pour 2021

1/ Evolution des recettes de fonctionnement

La prévision de recettes réelles pour 2021 s'élève à 3 388 200 € soit une baisse de -91 k€ par rapport au BP 2020. Elle s'appuie sur plusieurs hypothèses.

En premier lieu, le transfert du Carré du Perche à la CdC en 2020 induit deux effets budgétaires sur les recettes de la commune. D'une part, il entraîne mécaniquement le transfert des produits liés à son fonctionnement à la CdC qui en récupère l'intégralité puisqu'elle en assume désormais tous les coûts de fonctionnement. D'autre part, pour compenser l'augmentation des coûts de fonctionnement, la CdC baisse progressivement sa participation CMU qui s'annulera en 2022 mais reste maintenue à hauteur de 37,5 % pour 2021. Aussi la participation CMU de la CdC passera de 103 000 € en 2020 à 51 000 €

Malgré cette baisse de recette, le budget primitif 2021 sera construit en reconduisant les taux d'imposition de l'année précédente pour un produit estimé à 1 223 000 € :

- Taxe d'habitation : 12.32 %
- Taxe foncier Bâti : 11.37 %
- Taxe Foncier non bâti : 25.51 %
- CFE : 10.13 %

Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2021 qui garantit la stabilité de la DGF, son produit devrait être à peu près stable à hauteur de 1 300 000 €, pour tenir compte de

l'évolution légèrement en baisse de la population au dernier recensement (4 097 hab au dernier recensement contre 4 113 au précédent).

La taxe sur l'électricité dont le produit était de 97 313 € en 2020 reste difficilement prévisible et ce montant est reconduit en 2021.

Concernant les autres produits attendus, hormis le produit des droits de mutation qui devrait être en légère hausse compte tenu de la reprise de l'immobilier ces derniers mois sur le territoire, d'autres produits seront à la baisse (exonération des droits terrasses, baisse des abonnements à la médiathèque, baisse des locations de salle en raison du transfert du Carré du Perche).

S'agissant du produit des cantines, il est estimé à 117 000 € en 2021 (contre 119 231 € en 2020) mais il est susceptible d'évoluer à la baisse en fonction de la situation sanitaire dans les mois à venir.

Au total et compte tenu des restrictions sanitaires et de l'incertitude qui les entourent, le produit de fonctionnement des services est estimé à un niveau proche de celui constaté en 2020.

2/Evolution des dépenses de fonctionnement

Charges générales de fonctionnement

En 2021, il est prévu une hausse limitée des charges à caractère général par rapport au BP 2020.

Concernant les dépenses récurrentes, la municipalité a l'intention de maintenir ses efforts quant à la maîtrise de ces dépenses de fonctionnement mais comme en 2020 la commune va devoir faire face à des dépenses supplémentaires pour répondre aux exigences de la crise sanitaire (achats supplémentaires de produits d'entretien, masques, coût agent).

Pour l'année 2021, les charges énergétiques prévisionnelles et les dépenses de fluides sont estimées à 273 000 €.

Deux chantiers seront ouverts cette année, le 1^{er} pour rationaliser les dépenses de télécommunication/internet, le second qui sera mené avec la CDC pour les contrats d'assurance.

Dans le cadre d'un soutien réaffirmé aux associations, l'enveloppe dédiée sera reconduite à hauteur de 100 000 €.

Pour ce qui concerne spécifiquement la subvention au Centre communal d'action sociale (CCAS), celle-ci est proposée pour un montant de 5 000 € correspondant aux aides financières accordées par le CCAS et l'organisation du repas des anciens.

Enfin, la participation de la commune au syndicat de gendarmerie et qui correspond au remboursement pour moitié de l'emprunt contracté par le syndicat pour la construction de celle-ci, s'élèvera en 2021 à 86 186 €.

Au niveau des projets, en prévision d'une amélioration du contexte sanitaire, la municipalité a souhaité renforcer la proposition culturelle de la commune pour l'année 2021 notamment en renouvelant le fonds de la médiathèque (14 000 €) et en organisant une exposition exceptionnelle à l'été en partenariat avec le Département et la CDC (5 000 € de participation commune).

Les charges financières sont, elles, en légère hausse par rapport au budget précédent en raison du nouvel emprunt contracté fin 2019.

Charges de personnel et frais assimilés,

Des dépenses de personnel seront en légère augmentation par rapport au budget 2020.

Cette prévision prend en compte les éléments suivants :

- le renforcement des effectifs service à la population (Mairie et MSAP)
- le recrutement d'un chef de projet dans le cadre du dispositif PVD (qui fera l'objet d'une compensation par l'Etat)
- la mise en oeuvre de la prime de précarité (obligation légale) ;
- le glissement vieillesse technicité (évolution de la masse salariale liée au déroulement de carrière des agents municipaux).

Compte-tenu de ces éléments qui pèsent globalement à la hausse sur les dépenses de personnel la maîtrise de l'évolution des effectifs municipaux demeure un objectif et s'inscrit dans les réflexions sur la mutualisation menées avec la CDC.

3/Evolution des dépenses d'investissement

Comme vu précédemment, les investissements prévisionnels pour l'année 2021 sont importants en raison, d'une part, du report des projets prévus initialement en 2020 et retardé du fait du contexte sanitaire et du calendrier électoral, d'autre part, parce que la commune s'inscrit dans la dynamique du plan de relance dont elle espère bénéficier.

L'inscription du coût complet de l'ensemble des projets d'investissement proposés conduit à des dépenses d'équipements de 3 519 000 € TTC qui correspondent notamment (liste non exhaustive) aux projets suivants :

- Travaux de réhabilitation de la Mairie (650 000 €)
- Réhabilitation de l'ancienne SEGPA pour la création d'un pôle culturel et de mémoire (1 800 000 €)
- Travaux de rénovation des bâtiments communaux – tranche 1 (450 000 €)
- Travaux de voirie et réseaux (410 000 €)
- Matériels et véhicules services techniques (98 000 €)
- Acquisitions foncières (50 000 €)
- Médiathèques (34 000 €)

Il s'agit d'un montant élevé qui traduit l'ambition de la nouvelle municipalité et qui représente le coût complet des opérations. Il convient de noter que ces projets, s'ils devaient tous être engagés cette année, ne donneront pas lieu au décaissement intégral de ces montants car les travaux peuvent s'échelonner sur plusieurs années, en particulier s'ils débutent après l'été ou s'il s'agit de travaux longs.

Par ailleurs, le montant des échéances d'emprunt se porte à 328 452 € en 2021 (cf. plus bas).

Evolution des recettes d'investissement

Les modalités prévisionnelles du financement du programme d'investissement prévu pour 2021 reposent sur plusieurs types de recettes essentiellement composées :

- Des subventions accordées par les partenaires
- Du prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (l'auto-financement)
- Des nouveaux emprunts

Dans un souci de sincérité, la municipalité propose de n'inscrire au budget primitif que les subventions notifiées. Ce choix conduit donc à ne pas afficher les subventions demandées mais non encore notifiées qui pourront être perçues sur l'exercice. En effet, dans la mesure où leur obtention conditionne le lancement des projets, il est préférable de les inscrire seulement en cours d'année une fois notifié afin de ne pas donner l'impression insincère qu'elles sont garanties et que les projets sont financés. Cela conduit donc à majorer en apparence le montant de l'emprunt d'équilibre qui sera progressivement réduit en cours d'année par des décisions modificatives à mesure des notifications.

A ce titre, les principales subventions attendues (et notifiées) pour l'exercice 2021 sont :

- DSIL notifié (60 000 pour la Mairie, 700 000 pour l'ancienne SEGPA)
- DETR notifié (223 491 pour la Mairie et 213 000 pour l'ancienne SEGPA)
- Participation Région (375 000 pour l'ancienne SEGPA) et département (à hauteur de 15 000 pour les travaux de la Mairie)

Par ailleurs, l'exercice 2020 devrait dégager un résultat prévisionnel de l'ordre de 383 000 € permettant le financement d'une partie des investissements prévisionnels.

Enfin, il est envisagé d'assurer l'équilibre de la section d'investissement par l'inscription d'un emprunt d'équilibre affiché à 1 734 015 €, dont la souscription ne sera a priori pas nécessaire au cours de l'exercice 2021. En effet, le montant d'emprunt soutenable à long terme de la commune se situe entre 350 k€ et 400 k€ et le montant permet d'afficher une section d'investissement à l'équilibre. Comme expliqué plus haut les dépenses ne seront pas toutes décaissées sur 2021 et il ne sera pas nécessaire de recourir à l'emprunt pour couvrir ces dépenses qui seront donc reportées sur 2022.

Dépenses d'investissement (1)		Recettes d'investissement (2)	
	3 848 052,43 €		2 514 037,41 €
Dépenses d'équipements	3 519 600,00 €	Subventions d'équipements	1 731 363,00 €
dont travaux rénovation SEGPA	1 800 000,00 €	Auto-financement du fonctionnement	382 674,41 €
dont travaux Mairie	650 000,00 €	Emprunt à contracter	400 000,00 €
dont rénovation énergétique - tranche 1	450 000,00 €		
dont travaux voirie, pluvial et réseaux	410 000,00 €		
dont matériels et véhicules des services techniques	98 000,00 €		
dont acquisitions foncières	50 000,00 €		
dont Médiathèque	34 000,00 €		
dont divers travaux	27 600,00 €		
Remboursement capital	328 452,43 €		
Restes à financer (1) - (2)	1 334 015,02 €		
dont subventions non encore notifiées	350 000,00 €		
Emprunt d'équilibre d'affichage "final"	984 015,02 €		

Tableau de financement agrégé des projets d'investissement pour 2021

Equilibre général

Il est ainsi proposé que la section de fonctionnement soit à l'équilibre avant reprise du résultat antérieur (383 k€) qui serait affecté à la section d'investissement pour financer les dépenses.

L'équilibre de la section d'investissement nécessite quant à lui l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 1,7 M€ dont seulement 350 à 400 k€ seraient réellement contractés. Le reste ne serait en effet pas nécessaire compte tenu des dépenses qui sont prévues mais ne seront pas vraisemblablement pas réalisées dès 2021.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prov.	BP 2021 Orientations	
Fonctionnement	chapitres							
	011	1 038 309,50 €	1 057 834,99 €	957 977,87 €	1 080 962,96 €	1 091 950,00 €	949 603,57 €	1 148 550,00 €
	012	1 747 538,31 €	1 871 562,56 €	1 896 366,90 €	1 790 127,29 €	1 894 700,00 €	1 720 252,49 €	1 824 119,69 €
	014	52 974,00 €	52 974,00 €	52 974,00 €	53 280,00 €	53 500,00 €	53 836,00 €	52 000,00 €
	65	234 727,58 €	249 131,02 €	306 527,18 €	267 003,66 €	293 500,00 €	262 625,33 €	302 086,00 €
	66	102 390,50 €	86 786,68 €	71 217,12 €	55 739,56 €	51 000,00 €	33 011,84 €	36 444,31 €
	67+022	40 769,00 €	163,76 €	- €	7 712,03 €	49 900,00 €	2 204,52 €	- €
	Total des dépenses réelles	3 216 708,89 €	3 318 453,01 €	3 285 063,07 €	3 254 825,50 €	3 434 550,00 €	3 021 533,75 €	3 363 200,00 €
	chapitres							
	013	140 482,97 €	164 514,08 €	97 704,16 €	115 504,07 €	80 000,00 €	52 476,00 €	52 000,00 €
	70	284 918,23 €	288 149,72 €	301 662,70 €	282 458,83 €	243 000,00 €	191 369,32 €	197 800,00 €
	73	1 427 400,86 €	1 429 637,80 €	1 380 898,84 €	1 405 388,96 €	1 406 032,00 €	1 400 288,09 €	1 395 800,00 €
	74	1 606 338,27 €	1 658 270,14 €	1 725 506,19 €	1 762 612,73 €	1 605 619,00 €	1 806 139,04 €	1 652 600,00 €
	75	401 041,48 €	357 278,10 €	421 097,82 €	147 312,00 €	145 000,00 €	122 304,12 €	65 000,00 €
76-78	12 989,06 €	21 199,65 €	55 841,43 €	73 237,22 €	- €	23 336,30 €	- €	
Total des recettes réelles	3 873 170,87 €	3 919 049,49 €	3 982 711,14 €	3 786 513,81 €	3 479 651,00 €	3 595 912,87 €	3 363 200,00 €	
Solde fonctionnement sur opérations réelles	656 461,98 €	600 596,48 €	697 648,07 €	531 688,31 €	45 101,00 €	574 379,12 €	- €	
Investissement	Dépenses d'équipement	365 127,84 €	545 623,93 €	341 282,14 €	481 164,33 €	1 071 537,00 €	495 348,07 €	3 519 600,00 €
	Autres	- €	- €	- €	- €	20 000,00 €	- €	- €
	Remboursement emprunt	570 243,45 €	585 066,89 €	527 616,76 €	326 446,18 €	301 000,00 €	300 343,72 €	328 452,43 €
	Total des dépenses réelles	935 371,29 €	1 130 690,82 €	868 898,90 €	807 610,51 €	1 392 537,00 €	795 691,79 €	3 848 052,43 €
	Subventions	73 977,05 €	165 518,84 €	97 489,03 €	43 107,06 €	494 197,00 €	13 230,35 €	1 675 363,00 €
	Recettes financières	51 067,31 €	58 537,68 €	75 621,19 €	54 728,17 €	71 000,00 €	36 183,53 €	56 000,00 €
	Emprunt	300 000,00 €	200 000,00 €	- €	- €	527 380,00 €	300 000,00 €	1 734 015,02 €
	Total des recettes réelles	425 044,36 €	424 056,52 €	173 110,22 €	97 835,23 €	1 092 577,00 €	349 413,88 €	3 465 378,02 €
	Solde investissement sur opérations réelles	- 510 326,93 €	- 706 634,30 €	- 695 788,68 €	- 709 775,28 €	- 299 960,00 €	- 446 277,91 €	- 382 674,41 €

Tableau des opérations réelles de l'année (hors opération d'ordre et reports de 2020)

Evolution de l'endettement

	2020	2021
Encours de la dette	1 782 310,63 €	1 782 310,63 €
Annuité	348 916,35 €	369 268,66 €
dont capital	300 343,72 €	328 452,43 €
dont intérêt	48 572,63 €	40 816,23 €
Ration dette/habitant	433	435

Fin 2019, la commune a contracté un emprunt de 300 000 € en novembre 2019 pour lequel la 1^{ère} échéance de remboursement était prévu au 1^{er} janvier 2021 ce qui explique l'évolution en légère hausse des annuités pour cette année.

Au regard de la faiblesse des taux d'intérêt et la bonne situation financière de la commune, il est proposé *a minima* de stabiliser le niveau de la dette de la commune, c'est-à-dire en empruntant un montant équivalent aux annuités remboursées, voire d'augmenter légèrement l'endettement selon la pertinence des projets.